

**Traduction du courrier du Ministre d'État à l'Europe allemand M. Michael Roth
adressé le 8 janvier au Président du Landtag de Rhénanie-Palatinat**

Monsieur le Président, cher Hendrik,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 octobre dernier et son annexe, la résolution du Conseil Rhénan du 18 juin dernier adressée au Ministre fédéral M. Heiko Maas, dont je vous remercie. En ma qualité de chargé de mission de la coopération franco-allemande, je vous remercie de m'avoir transmis ladite résolution.

Le Gouvernement fédéral partage votre avis que Strasbourg et l'Alsace, à la lumière de l'Histoire franco-allemande, revêtent une importance symbolique et historique particulière.

Le Gouvernement fédéral ne considère pas que le siège du Parlement Européen à Strasbourg soit mis en cause. En effet, selon le traité sur l'Union Européenne, Strasbourg est « le siège » du Parlement Européen. En vertu dudit traité, la ville accueille 12 séances plénières par mois, y compris la session budgétaire.

Un changement de siège passerait impérativement par une modification du traité sur l'Union Européenne, ce qui nécessiterait l'aval unanime de l'ensemble des pays membres. Au sein du Conseil, aucun État membre n'a jamais fait part de revendications concernant le siège ou les lieux de travail du Parlement Européen (en dehors de Bruxelles, également Luxembourg).

Les députés européens sont également conscients du fait que les États membres sont peu enclins à adopter une telle modification dudit traité et que les chances de trouver l'unanimité requise au sein du Conseil sont inexistantes.

Amicalement vôtre

[Signature]